

LE JOURNAL
DE LA FÉDÉRATION DU BÂTIMENT
ET DES TRAVAUX PUBLICS DE LA LOIRE

#58

JUILLET
A O Û T
SEPTEMBRE
2 0 2 5

LES ÉCHOS

DE LA FÉDÉRATION DU BTP



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE BTP LOIRE**



Chers Adhérents,

Le 3 octobre dernier nous avons tenu notre Assemblée Générale à l'Opéra de Saint-Etienne. Votre forte mobilisation ainsi que celle des élus du territoire, nous étions près de 500, montre la place qu'occupe notre Fédération dans le paysage économique ligérien.

Une Fédération stratégique qui porte des idées et des projets pour donner un élan économique à notre territoire.

En ouverture d'AG, il y a un an, je saluais l'arrivée de Michel Barnier avec des premières annonces prometteuses pour le BTP. Nous avions même un ministère du logement absent des radars depuis 2017. Mais que des désillusions depuis ...

Comme vous tous, je suis exaspéré et consterné par cette Crise politique créée par le Monde politique !

Notre économie continue de s'enfoncer faute de mesures indispensables pour stopper cette spirale des déficits chroniques depuis 45 ans.

Nous attendons depuis trop longtemps de vraies réformes structurelles à tous les niveaux y compris une grande réforme fiscale ! Et pas seulement de nouvelles taxes sur le monde du travail et leurs outils.

Notre pays est fracturé comme jamais ! Fractures sociales mais aussi fractures sociétales ! Arrêtons de stigmatiser les personnes qui créent de la richesse. Sans économie florissante, on ne peut pas avoir une politique sociale ambitieuse et équitable.

Le BTP ne veut pas le chaos ! les chefs d'entreprises, les artisans, nos salariés veulent travailler sereinement. Notre activité crée de la richesse et c'est par l'économie que nous rebondirons...

Et pourtant, soyez assurés que sans le Bâtiment, il n'y a pas d'espoir de croissance. Le BTP est un secteur qui compte et qui pèse !

Mais voilà, nous entrons dans une troisième année de crise pour l'activité du bâtiment.

Malgré l'amélioration des conditions de crédit de la mi-2024 à la mi-2025, malgré le plan de rachat des stocks des promoteurs par Action logement en 2024, malgré une loi de finances pour 2025 tardive mais assez favorable,... les estimations de la FFB à début septembre laissent craindre une troisième année de recul pour l'activité du secteur, à -3,4 % en volume. Depuis la fin 2022, la chute cumulée s'établirait alors à 9,5 %.

La véritable mauvaise nouvelle vient de l'amélioration-entretien. Alors que la FFB espérait une modeste croissance de 0,6 % de l'activité en volume, elle craint aujourd'hui un repli de 0,8 % sur ce marché.

La succession de rabotages et de gels de MaPrimeRénov' avec une gestion insupportable pèsent lourdement dans ce retournement de tendance. Les primes CEE ne corrigent pas le problème.

Bercy doit absolument simplifier le dispositif et le rendre plus lisible.

En changeant constamment les règles, les organisations professionnelles ne sont pas d'accord entre elles et les techniciens de Bercy montent des usines à gaz qui créent la fraude.

Je souhaite que MaPrimeRénov' soit recalibrée et prioritairement profitable aux ménages les plus modestes qui ont besoin de confort et surtout de réduire leurs factures énergétiques. C'est une question d'équité !

Le segment de l'amélioration-entretien pèse pour près de 57 % de l'activité bâtiment. Sa glissade tire donc l'ensemble vers le bas.

La chute d'activité se traduit en recul de l'emploi, mais un recul contenu car les entreprises s'adaptent et tout particulièrement dans la Loire où elles font preuve de résilience. Au global, sur 2022-2025, la perte s'établira un peu en-deçà de 5 %, bien loin des -9,5 % de l'activité.

Nous avons une responsabilité pour ne pas casser la dynamique de recrutement et de formation de nos apprentis, nos futurs compagnons.

Nous avons de l'ambition pour nos métiers, et pour cela il faut être attractif. Nous savons agir et nous l'avons démontré avec Expérience Chantier qui rencontre un succès total. 12 000 visiteurs depuis l'ouverture en septembre 2023 !

Soyez assurés que sans le bâtiment, il n'y a pas d'espoir de croissance. Le BTP est un secteur qui compte et qui pèse !

C'est unique en France, c'est notre fierté, c'est à Saint-Etienne.

Et nous n'en sommes pas resté là, avec l'inauguration d'une extension le 30 juin dernier sur deux espaces de 140 mètres carrés, pour mettre à l'honneur la place des femmes dans le BTP, et les enjeux de la décarbonation dans l'acte de construire.

Au total, BTP LOIRE aura investi 1,7 millions d'euros sur ce dispositif.

Nous devons avoir la même exigence et la même ambition pour nos CFA. Nous les défendons avec force et détermination avec nos mandataires, et nous attendons en retour une qualité et de l'innovation dans les formations dispensées.

Conscient de l'importance de la compétence de nos compagnons, nous travaillons aussi pour développer notre centre de formation BATISTELLA en construisant une Maison du BTP Roannais. Nous allons faire l'acquisition auprès de la ville de Roanne, d'un bâtiment de 700 mètres carrés face au CFA, réhabiliter ce bâtiment, accueillir des locataires, et développer des plateaux techniques de formation : matériaux bio sourcés, conduite d'engins, management, accompagnement des dirigeants, et bien d'autres sujets encore ... Cette



Didier Brosse
Président de BTP Loire

implantation nous permettra de rayonner depuis Roanne sur un territoire Loire Auvergne.

Nous restons combatifs et déterminés. Nous sommes dans l'action avec des propositions.

Attachés aux valeurs de la République et au rôle de l'Etat pour créer les conditions favorables à la prospérité des entreprises, nous attendons beaucoup du nouveau Premier Ministre Sébastien Lecornu.

La FFB a fait des propositions pour la loi de finances 2026 et j'en retiens deux comme prioritaires car ce sont les plus structurantes :

- le maintien du PTZ neuf ré-élargi à tout le territoire et à tous les types de bien, d'autant qu'il est aujourd'hui prévu jusqu'à fin 2027 ;

- mais aussi la mise en place du statut du bailleur privé, seul à même de réalimenter un marché locatif encastré depuis la fin du Pinel. Les besoins en construction de logement seront de 452 000 par an sur 2026-2030, c'est le ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires qui le dit.

Un autre sujet mérite encore l'attention, la REP, un dispositif qui ne satisfait personne aujourd'hui !

Pour échapper à la banqueroute, les éco-organismes, notamment le principal, suspendent au fil de l'eau les services de reprise pourtant obligatoires ! Le système est sans nul doute cassé, et l'administration tente de sauver les meubles dans le cadre d'une « refondation » sans refonte. Tous les acteurs vertueux, en amont comme en aval, se trouvent démunis. Il en est de même pour les collectivités. Cessons l'acharnement, il faut tout reprendre à zéro !

Notre syndicat professionnel sait faire bouger les lignes, nous savons créer, innover, aller de l'avant...

Nous voulons développer notre territoire aux atouts formidables...

Vive le BTP !

SOCIAL

■ REPORT DES CONGÉS ET HEURES SUPPLÉMENTAIRES : CE QUE CHANGENT LES ARRÊTS DE LA COUR DE CASSATION

Suite à une première salve portée par les arrêts du 13 septembre 2023, la loi du 22 avril 2024 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union Européenne, dite « loi DDADUE » avait modifié le code du travail en profondeur sur des dispositions relatives aux congés payés.

On citera, à titre principal, l'assimilation de la maladie non professionnelle à du travail effectif.

S'inscrivant dans la lignée de cette mise en conformité du droit français avec le droit communautaire, la Cour de cassation opère dans deux arrêts du 10 septembre 2025 un revirement de sa jurisprudence concernant le report des congés payés en cas de maladie survenant pendant les congés et la prise en compte des congés dans le décompte des heures supplémentaires.

La Cour de cassation reconnaît donc désormais au salarié qui tombe malade pendant ses congés payés le droit de les reporter, sous réserve que son arrêt maladie ait été notifié à son employeur.

En plus de devoir gérer le nouveau droit du salarié de reporter ses congés, l'employeur devra également, au moment de l'arrêt, indemniser le salarié au titre de la maladie selon les modalités prévues par la convention collective (délai de carence, ancienneté requise...).

Cette nouvelle jurisprudence est rétroactive et ainsi susceptible d'être invoquée par le salarié à l'occasion de situations passées, dans la limite toutefois des délais de prescription et de forclusion. De telles demandes pour le passé exigeraient toutefois que le salarié puisse se prévaloir d'un véritable arrêt de travail prescrit par un médecin et notifié à l'employeur, ce qui en limite donc la probabilité.

Dans son autre arrêt, la Cour de cassation juge que, pour les salariés soumis à un décompte hebdomadaire de la durée du travail, les jours de congés payés doivent être pris en compte pour le calcul du seuil de déclenchement des heures supplémentaires.

Attention, cette jurisprudence n'a d'incidence que pour le paiement du salaire, rien a priori n'est changé quant au décompte du contingent annuel d'heures supplémentaires sur lequel ne s'imputent pas les heures non travaillées telles que les heures de congés payés.

Enfin rappelons qu'il existe dans notre Convention collective nationale des ouvriers, une règle identique à celle posée par la Cour de cassation concernant les jours fériés chômés : « lorsque l'absence est due au chômage d'un jour férié, et uniquement dans ce cas, les heures d'absence seront assimilées à du travail effectif, pour le calcul des majorations pour heures supplémentaires » (article IV-22 alinéa 3).

Matthieu PORTAFAIX
06 33 60 75 26

FORMATION

■ FORMATION MARCHÉS PUBLICS

Pourquoi les entreprises du BTP doivent se former pour gagner davantage de marchés publics ?

Dans un secteur aussi concurrentiel que le BTP, décrocher un marché public ne repose plus uniquement sur le savoir-faire technique. Les appels d'offres exigent désormais une **maîtrise fine des outils numériques**, une **compréhension des attentes des acheteurs publics**, et la **capacité à produire des dossiers de candidature structurés, clairs et convaincants**.

Pourtant, de nombreuses entreprises – même expérimentées – se heurtent à des obstacles évitables : mauvaise utilisation de Chorus Pro, méconnaissance du DUME, mémoires techniques trop génériques ou mal ciblées... Autant de freins qui peuvent faire la différence entre une candidature retenue et une offre rejetée.

Heureusement, il est possible de transformer ces défis en avantages compétitifs. Se former, c'est :

- **Sécuriser ses démarches administratives**
- **Améliorer la qualité de ses réponses**
- **Gagner du temps et en efficacité**
- **Se démarquer des concurrents grâce à une stratégie claire et professionnelle**

Des formations courtes, concrètes et adaptées aux réalités du terrain peuvent vous aider à passer un cap. Le BTP évolue, vos pratiques aussi.

Prochaines sessions de formation avec BatiStella :

CHORUS PRO	PERFORMER SON MÉMOIRE TECHNIQUE Niveau 1	PERFORMER SON MÉMOIRE TECHNIQUE Niveau 2	Booster votre mémoire technique avec l'IA
Le 06/11	Le 13/11	Le 20/11	Le 16/12

Pour en savoir plus :
Valentin BONNIAUD
06 77 15 28 31



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE BTP LOIRE

Vendredi 3 octobre, la Fédération BTP Loire tenait son Assemblée Générale à l'Opéra de Saint-Étienne. 500 entrepreneurs, artisans, élus et décideurs du territoire se sont réunis pour ce véritable temps Fort dans l'année !



Le Président **Didier Brosse** a rappelé avec force que « pas de République sans Économie » — un message clair qui souligne le rôle essentiel des entreprises dans la création d'emplois et de richesses pour notre pays. Nos entreprises doivent pouvoir compter sur un État fort, capable d'accompagner, de soutenir et d'offrir de la visibilité à ceux qui construisent le territoire au quotidien.

Nous avons eu l'honneur d'accueillir **Madame Muriel Nguyen, préfète de la Loire**, et **Madame Nathalie Prouhèze, sous-préfète**, toutes les deux nouvellement nommées dans la Loire.



Notre table ronde sur le thème « Construire en ruralité : opportunités et défis » a donné lieu à des échanges riches et constructifs, animés par un plateau d'intervenants de qualité :

- **Hervé REYNAUD**, sénateur de la Loire
- **Marc LAPALLUS**, président des Maires ruraux de la Loire
- **Anne ZORNINGER**, directrice générale de Novim
- **Christian COSTE**, directeur général de Procivis Forez Velay
- **Rémi JOUSSERAND**, président de la Chambre d'Agriculture de la Loire
- **Patrick LEDIEU**, maire de Saint-Bonnet-le-Château

Tous ont souligné l'importance de soutenir la vitalité des territoires ruraux : il ne s'agit pas seulement de reconstruire la ville sur la ville, mais de donner les moyens à nos villages de se développer. Les communes sont porteuses de projets et d'énergie : sachons les accompagner.

Enfin, fidèle aux valeurs de travail, d'amitié et de convivialité, nous avons clôturé cette belle soirée sur une note festive, avec un show exceptionnel du mentaliste **Kevin Micoud**, qui a enchanté l'assemblée.

BÂTISSEURS DU FUTUR ET GARDIENS DE LA MÉMOIRE DU PASSÉ !

Champdieu, son église et son prieuré, lauréats du prix régional dans le palmarès 2025 des rubans du patrimoine !

Les prix des Rubans du Patrimoine mettent à l'honneur les actions des collectivités entreprises pour réhabiliter ces lieux de mémoire qui participent à la vie économique de la France mais aussi à la transmission des savoir-faire des métiers du patrimoine.

Le Président Didier Brosse a remis le prix régional des rubans du patrimoine à la commune de Champdieu pour la restauration de son prieuré et de son église.

Sont mis à l'honneur et reconnus, la restauration du chevet, du clocher porche et des façades ouest et nord des bâtiments conventuels - prieuré et église de Champdieu.

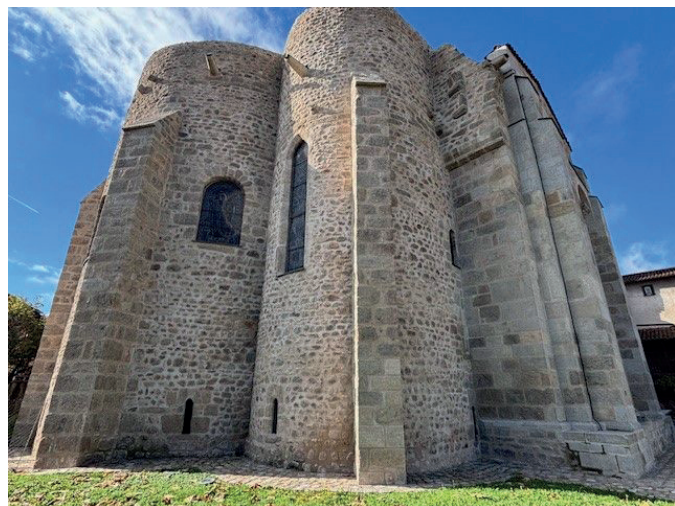
Des édifices bâtis en l'an Mil par un groupe de moines bénédictins venus d'Auvergne !

Quelle fierté de voir ces entreprises et leurs compagnons œuvrer pour la restauration des chefs d'œuvre du patrimoine.

Bravo aux entreprises Beaufile Couverture – Charpente, Comte, Menuisier et Compagnons, et Atelier Thomas Vitraux pour ce travail d'exception !

Bravo aux maires bâtisseurs et aux maires restaurateurs !

Un immense merci aux partenaires qui soutiennent les rubans du patrimoine : **Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche, AMF42 - Association des maires et des présidents d'intercommunalité de la Loire, Fondation du patrimoine, GMH Groupement des Entreprises de Restauration de Monuments Historiques**



DATES IMPORTANTES

13/11/25

Trophée des Entreprises

19/11/25

Réunion Métiers du Toit sur les travaux d'isolation en couverture

19/11/25

Réunion Plomberie Génie Climatique

27/11/25

Soirée du BTP du Roannais

27/11/25

Afterwork des Métiers du Sol

DÉMATERIAISATION

■ LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE

La facturation électronique se déploiera progressivement selon la taille des entreprises. Les PME et TPE de moins de 250 salariés devront être en capacité de **réceptionner les factures électroniques dès septembre 2026 et de les émettre à partir de septembre 2027**. La publication de la liste des plateformes agréées devrait quant à elle intervenir dès la fin de cette année.

Dans ce cadre, **BTP Loire Services** propose à ses clients utilisateurs du logiciel **Batigest Connect** une réunion d'information le **jeudi 6 novembre**. L'objectif sera d'apporter des informations pratiques et un accompagnement personnalisé pour faciliter l'intégration de cette nouvelle obligation.

Philippe Bouché
06 82 86 17 73

CLUB PARTENAIRES

■ L'AUXILIAIRE



Prêts à financer les indemnités de départ de vos salariés ?

Vos conventions collectives vous obligent à verser des indemnités à vos salariés en cas de départ de l'entreprise. Il convient d'anticiper ces charges pour ne pas alourdir votre trésorerie. L'assurance peut vous y aider.

Le paiement des indemnités de départ d'un salarié est à la charge directe de l'employeur *. Cette charge peut être conséquente pour l'entreprise et donc mettre en difficulté sa trésorerie. Par exemple, pour un ETAM licencié pour inaptitude professionnelle, l'indemnité à verser peut atteindre 27 mois de salaire.

Le contrat de L'Auxiliaire BTP dédié à la couverture des **indemnités de licenciement** permet de proposer à ses sociétaires relevant des conventions collectives du Bâtiment, des Travaux Publics et d'autres conventions collectives proches du BTP, une solution d'assurance modulable et ce, quelle qu'en soit la cause (sauf faute lourde ou faute grave). Ce contrat couvre également les indemnités à verser à vos salariés en cas de **rupture conventionnelle** ou au moment de leur **départ en retraite**.

Cette solution est véritablement adaptée aux professionnels de la construction. Elle propose un large choix de garanties, adaptables à tout moment, et assure ainsi la prise en charge de vos obligations tout en préservant la trésorerie de votre entreprise. En cas



de transmission de l'entreprise, le repreneur est rassuré.

Votre conseiller habituel à L'Auxiliaire BTP est à votre écoute pour vous présenter plus en détail tous les avantages de cette offre et réaliser avec vous une étude personnalisée de la situation de votre entreprise.

*A l'exception des indemnités de départ à la retraite pour le collègue ouvrier qui sont en principe couvertes par Probtp.

INFOS SERVICES

■ SERVICE MÉTIERS & ENVIRONNEMENT

Nous sommes heureux de vous annoncer la prise en main de l'animation métier et des chambres professionnelles par Lionel Vilas Boas.

Arrivé à la Fédération en 2009 pour recruter de nouveaux adhérents, il connaît très bien les entreprises et les problématiques du BTP.

Il a en charge l'animation des chambres professionnelles, ainsi que l'Office du BTP, et il assure le SAV sur les questions techniques et environnement.

Il poursuit les missions d'animation du Groupe Femmes Dirigeantes et d'installation des certificats électroniques.

Il a déjà lancé avec succès plusieurs réunions de section (maçonnerie gros œuvre, électricité, plâtrerie peinture, et menuiserie charpente). Il travaille en soutien des présidents de chambres professionnelles.

Il est également en charge de missions sur la communication.

Cette évolution donne un nouvel élan à sa carrière. Bonne chance à lui !

Lionel VILAS BOAS
06 48 74 23 95



PORTRAIT DE L'ADHÉRENT DU MOIS

3 QUESTIONS À FRANCK URSO



Bonjour Franck, pouvez-vous vous présenter ?

J'ai 54 ans, papa de deux garçons que j'ai eus avec ma femme Isabelle, qui partage ma vie depuis plus de 30 ans. Je suis le curieux produit d'une rencontre improbable entre, d'un côté, une maman normande et, de l'autre, un papa d'origine italienne, qui ont fait le choix de vivre à Saint-Étienne. Comme quoi le métissage des cultures peut vous en faire voir de toutes les couleurs.

J'ai suivi, avec mon frère Hervé, les traces de Gaétan, notre père, qui avait créé l'entreprise familiale de plâtrerie-peinture en 1964. Nous sommes donc tombés non pas dans la marmite – bien que grands supporters des Verts – mais dans le pot de peinture tout jeunes, puisque nous sommes entrés dans l'entreprise durant nos vacances scolaires pour donner un coup de main, puis en apprentissage. Nous avons commencé sur les chantiers avec les compagnons pour apprendre le métier de plâtrier-peintre. À la retraite de papa, c'est donc tout naturellement qu'avec Hervé nous avons repris les rênes de l'entreprise, qui compte dix collaborateurs et exerce son activité sur Saint-Étienne et ses environs, aussi bien pour le compte de particuliers que de bailleurs sociaux ou de professionnels qui nous confient leurs travaux neufs ou de rénovation. Nous sommes fiers de nous être inscrits dans les pas de notre père, qui reste pour nous un modèle.

Franck, quel est votre engagement au sein de BTP Loire ?

J'ai commencé à participer aux réunions du club des jeunes

entrepreneurs. J'y ai vécu des moments inoubliables de partage d'expériences, de mutualisation de pratiques professionnelles, et surtout je me suis fait des amis avec qui j'ai toujours beaucoup de plaisir à collaborer sur des chantiers ou à revoir dans la vie. J'ai également été mandataire à l'AGBTP, ce qui m'a permis de m'engager activement pour les salariés de la profession, et puis bien sûr je reste membre des jurys d'examen, marquant ainsi mon attachement à la formation des jeunes.

Depuis peu, j'ai l'honneur de présider la chambre de plâtrerie-peinture. C'est l'opportunité de fédérer les collègues et de travailler sur de grandes thématiques qui sont au cœur de nos métiers : l'approfondissement des connaissances des DTU, la sinistralité, les normes environnementales et les nouveaux matériaux, les bonnes pratiques en termes d'isolation, les sujets de formation ou encore de sécurité. Les thèmes ne manquent pas, et se retrouver entre collègues pour échanger autour de nos préoccupations quotidiennes, croyez-moi, permet de rompre l'isolement du chef d'entreprise et de trouver des sources d'inspiration dans les pratiques de chacun.

Pourriez-vous nous confier quelques anecdotes pour mieux vous connaître ?

Je crois que je suis avant tout quelqu'un de simple, de fidèle en amitié et dans le travail. Je prends la vie avec pragmatisme et j'aime penser qu'il y a une solution à chaque problème. J'en veux pour preuve, par exemple, que lorsque notre dépôt historique, situé près de la gare du Clapier, s'est trouvé soudainement fragilisé dans ses fondations en raison du sous-sol et de la proximité d'anciens puits de mine, il nous a fallu déménager précipitamment l'entreprise. Nous avons, avec Hervé, su faire face, trouver des solutions sans jamais désorganiser l'entreprise ni perturber la bonne marche de nos chantiers.

C'est dans ces épreuves que l'on s'aperçoit que nous avons les ressources et la résilience pour réagir et continuer d'avancer malgré les aléas de la vie. Ma famille, mes amis, mes activités sportives sont autant d'ancrages qui me permettent de respecter les grands équilibres nécessaires à ma vie, et aux hommes heureux dont je fais partie.

Je, soussigné :

Né(e) le : [] [] [] [] [] [] À :

Agissant pour le compte de (raison sociale) : ☐ Nom propre ☐ SA ☐ SARL ☐ SNC ☐ EURL ☐ SAS

En qualité de (artisan, gérant...) : Date de création : [] [] [] [] [] []

Numéro SIRET : Code APE :

Adresse du siège :

Code postal : [] [] [] [] Ville :

Téléphone : [] [] [] [] [] [] [] [] Fax : [] [] [] [] [] [] [] [] Portable : [] [] [] [] [] [] [] []

Email :

Nature de l'activité principale : Cachet et Signature

Secondaire :

Nombre actuel de salariés :

Emplacement réservé à BTP Loire

☐ Validation du Président de la Fédération
du Bâtiment et des Travaux Publics de la Loire

Fait à :
Le : [] [] [] [] [] []

BULLETIN D'ADHÉSION

UN ORGANISME

■ L'OGBTP, L'OFFICE GÉNÉRAL DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

Fondé en Septembre 1918, l'**Office Général du Bâtiment et des Travaux Publics (OGBTP)** est une association paritaire qui réunit architectes et entrepreneurs autour d'une idée simple : mieux se comprendre pour mieux construire. Né dans le contexte de la reconstruction, il est vite devenu un lieu privilégié d'union et de progrès entre les différents acteurs du BTP.



Au fil de son histoire, l'OGBTP a joué un rôle moteur en donnant naissance à des organismes de référence comme Socotec, l'OPPBTP ou encore Qualibat. Aujourd'hui, il poursuit cette mission en publiant des guides pratiques, des fiches, en organisant des rencontres et en diffusant les documents des Offices Départementaux ou encore les « Cahiers de l'OGBTP », véritables outils de réflexion collective.

L'Office du BTP s'appuie sur un **réseau d'offices départementaux**, dont celui de la **Loire**. Ces structures locales permettent aux professionnels de la construction de se retrouver régulièrement pour échanger sur des thèmes concrets : les bonnes pratiques de sécurité, l'organisation de chantier (préparation de chantier, réunions, dépenses communes), etc...

Animé dans la Loire par sa Présidente Maud BRUNEL FONTAINE et douze membres, l'office s'attache à maintenir un climat de confiance entre les acteurs et à anticiper les enjeux du secteur. Ils ont notamment élaboré un guide « DE BONNS CRITÈRES, UN BON CHANTIER, pour l'attribution des marchés publics » ou travaillent actuellement sur « Qui fait quoi, Quand et Comment ? » dans un projet de construction classique en corps d'états séparés.

C'est donc un espace d'échange, au service des artisans comme des grandes entreprises, pour construire ensemble un avenir durable et solidaire du BTP.



Affranchir
au tarif
en vigueur



FÉDÉRATION DU BTP DE LA LOIRE
17, RUE DE L'APPRENTISSAGE
CS 80045
42002 SAINT-ÉTIENNE CEDEX 1

#58
JUILLET
A O Û T
SEPTEMBRE
2 0 2 5